



Numéro 132 — 12 mars 2026

## CSAL/FS SÉANCE du 12 mars 2026

### Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme CABANNE et Mme CARANOBE

### Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M BRUN (T), Mme LAMOURY (S)

FO DGFIP : M. DEJOU (T), M MOISSINAC (T), M. ANTONY (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. GRIFFAULT (T), M MARECHAL (T), M GALLOT (T)

Mme MACHADO : Assistante de prévention

Mme JAVELLE Inspectrice Santé Sécurité au Travail (en visioconférence)

Dr NEEL Médecin du Travail (en visioconférence)

M ABHAMON : Secrétaire

### **Ordre du jour :**

- 1 — Approbation des PV en instance
- 2 — Sûreté du bâtiment de la direction : mise en place d'un dispositif anti-intrusion avec vidéo-protection de certains espaces (pour avis)
- 3 — Présentation de la lettre de mission de l'assistante de prévention (pour information)
- 4 — Examen des fiches de signalement (pour information)
- 5 — Examen des fiches accident de travail (pour information)
- 6 — Examen du registre Santé et Sécurité au Travail (pour information)
- 7 — Point d'actualité sur la réinstallation temporaire du SGC d'Aurillac au 3 place des Carmes et au 39 rue des Carmes (pour information)
- 8 — Questions diverses

Mme DESHAYES vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h30

Suite à une question de la CGT la semaine dernière portant sur les indus de rémunération perçus par les collègues de l'EDR, Mme DESHAYES précise qu'une seule personne est concernée dans le département pour un montant défini.

### **1 – Approbation des PV en instance (sous réserve de signature et diffusion)**

Le point sera évoqué à la prochaine séance, les PV n'étant pas disponibles.

### **2 – Sûreté du bâtiment de la direction : mise en place d'un dispositif anti-intrusion avec vidéo-surveillance de certains espaces (pour avis)**

Mme CARANOBE présente le projet :

Suite au départ en retraite du gardien concierge, un dispositif de sûreté électronique sur le bâtiment de DDFIP va être mis en place.

A cet effet, seront installés sur le bâtiment :

- plusieurs capteurs anti-intrusion
- trois points de vidéo-surveillance (terrasse du 1<sup>er</sup> étage, entrée du personnel au rez-de-chaussée et hall d'accueil usagers côté THD).

L'accès au garage n'étant pas concerné.

Un panneau d'affichage rappelant les règles de conservation des images et les droits des personnes filmées sera apposé avant la zone placée sous vidéo-protection. Un mail sera aussi adressé aux agents concernés.

Mme DESHAYES précise que les installations seront faites dans le respect des normes établies.

La CGT, sans remettre en cause la pertinence d'un tel dispositif, dénonce le fait que ce projet :

- soit mis en œuvre à la suite du départ en retraite du gardien-concierge et du non remplacement de son poste
- soit déjà arrêté alors que la législation prévoit l'information et la consultation des représentants du personnel avant toute décision d'installation.

Elle demande quel est le coût de l'opération et comment celle-ci est financée.

M JOUVE nous répond que le coût d'installation (42500€) est pris en charge par la Direction Générale. Pour lui, la suppression de poste s'avère complètement cohérente dans le contexte de réduction d'emplois actuels. Il signale que la consultation est faite et qu'il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation d'action aux instances.

Mme CARANOBE intervient pour signaler que des volets roulants automatiques ont été installés pour les accueils et qu'ils sont en fonction depuis la semaine dernière.

Vote :

Pour : 0

Contre : 5 (2 CGT, 3 Solidaires)

Abstention : 2 (2 FO)

### ***3 – Présentation de la lettre de mission de l'assistante de prévention (pour information)***

Mme MACHADO présente sa lettre de mission en tant qu'assistante de prévention. Elle rappelle que cette mission est exercée sous la responsabilité de la directrice départementale, pour une quotité de travail de 50 %. Elle explique son champ de compétences, qui s'articule autour de deux axes majeurs :

- des missions de conseils de prévention auprès du numéro 1 de la direction
- des interventions auprès de la formation spécialisée du CSA.

Pour exercer cette mission, elle indique avoir suivi une formation présentielle de trois jours et précise enfin que son action sera menée en partenariat avec le médecin du travail et l'inspectrice santé sécurité.

Mme DESHAYES précise que l'assistante de prévention accompagne cette année les réunions sur le DUERP où il est procédé à un recueil exhaustif des risques.

M BRUN (CGT) souligne que le rôle de l'assistante de prévention se trouve renforcé par l'ampleur des missions qui lui sont confiées dans cette lettre. L'arrivée d'une inspectrice santé sécurité dans le département vient compléter le dispositif. Toutefois, il déplore une nouvelle fois l'absence de médecin du travail.

Mme JAVELLE précise qu'elle reste à la disposition de l'instance et indique qu'elle sera présente à la prochaine réunion.

### ***4 – Examen des fiches de signalement (pour information)***

Mme MACHADO présente la fiche concernant un incident survenu au SIP.

Lors de nombreux mails, un usager a tenu des propos irrespectueux malgré un rappel écrit de la cheffe de service.

Mme MACHADO signale avoir pris contact avec l'agent concerné et avoir adressé un courrier de rappel des règles de courtoisie à l'utilisateur. Celui-ci s'est montré factuel dans ses échanges suivants.

Mme DESHAYES insiste sur le fait d'appliquer une politique de tolérance zéro sur les incidents de ce type. Chaque agent victime doit rédiger une fiche de signalement via SignaFip.

### ***5 – Examen des fiches accident de service (pour information)***

Aucune fiche examinée.

Mme MACHADO précise que les deux fiches existantes sont en attente de certificats médicaux afin de pouvoir être étudiées en séance.

### ***6 – Examen du Registre Santé Sécurité au Travail (pour information)***

Mme CARANOBE présente le problème de propreté transmis par le SAPF. Elle signale avoir contacté la société ONET au sujet des sols et sanitaires.

Mme CARANOBE signale que cahiers de ménage sont à disposition afin de consigner les problèmes relatifs au ménage et les faire remonter à la société prestataire.

M BRUN (CGT) souligne que les problèmes de ménage sont probablement inhérents au contrat passé et qu'il conviendrait de revoir les termes de celui-ci (notamment en nombre d'heures).

## ***7 – Point d’actualité sur la réinstallation temporaire du SGC d’Aurillac au 3 place des carmes et au 39 rue des carmes (pour information)***

Mme CARANOBE nous informe que le déménagement (assuré par un professionnel) se fera courant avril 2026 (après les vacances scolaires), les travaux débiteront en mai pour une durée de 6 à 7 mois. Comme convenu, l’emménagement du SGC accueil, comptabilité et amendes se fera à la THD et celui de la recette et dépense, au SAPF.

Mme DESHAYES insiste sur le fait que cette solution est très temporaire et que dès les travaux terminés les collègues du SGC réintégreront leurs locaux. Une porte d’accès sécurisée destinée au personnel uniquement sera créée avant le retour des équipes.

Mme JAVELLE confirme l’importance de la création de cette porte afin de ne pas faire croiser les flux d’usagers et d’agents.

Mme CARANOBE, suite à une question de M BRUN (CGT) précise que les représentants du personnel seront associés aux réunions de chantier dès que celles-ci auront été fixées.

M BRUN demande si Mme JAVELLE a bien été associée à la planification de cette opération de déménagement.

Mme JAVELLE a répondu que depuis son installation, elle prend progressivement connaissance des dossiers.

M BRUN rappelle que cette organisation du SGC en deux parties n’est pas optimale mais il espère qu’elle sera temporaire et que les agents réintégreront leurs locaux.

## ***8- Questions diverses***

Mme DESHAYES nous informe que, suite au diagnostic de l’antenne immobilière de Toulouse, un premier niveau de traitement du bâtiment de la DDFIP a été validé par la création d’un escalier de secours supplémentaire. Le budget est accordé, le dossier sera géré la Centrale et la DDFIP assurera le suivi des travaux. Un marché public pour appel à la maîtrise d’œuvre est en cours, l’engagement des travaux devrait démarrer fin octobre 2026 pour une fin de travaux fin deuxième trimestre 2027.

M VEYLET souhaite connaître le budget annuel de la Formation spécialisée.

Mme JAVELLE indique que l’enveloppe sera connue la semaine prochaine, mais qu’il faut s’attendre à une baisse de 20 à 30 %. Les dépenses devront être engagées avant la fin octobre 2026.

Pour M BRUN, cette baisse annoncée est en totale contradiction avec les orientations affichées par la DG.

M VEYLET demande si un groupe de travail sur le budget est prévu.

Mme DESHAYES confirme et fixera une date avant les vacances scolaires.

M VEYLET relaie l’inquiétude des agents du PCE quant à leur avenir.

Mme DESHAYES entend leur inquiétude, elle précise que des travaux de réflexion sont en cours entre la DDFIP, le PCU et le SIE, et qu’à ce stade aucun arbitrage n’est arrêté. Cependant, dès que la direction aura une vision claire la décision sera rapide.

M VEYLET interroge la direction sur l'avenir des contractuels. La CGT revendique leur titularisation au terme de leur contrat.

M JOUVE précise qu'il suit les indications de la DG, à savoir réexaminer les contrats qui arrivent à échéance. L'idée est de renouveler une fois le contrat CDD de 3 ans. Le principe d'une transformation en CDI est ouvert par la DG si les conditions sont réunies (que le poste soit toujours nécessaire, que l'agent ait donné satisfaction au cours de ses 6 années de contrat, et que la DG dispose des moyens financiers pour l'assurer).

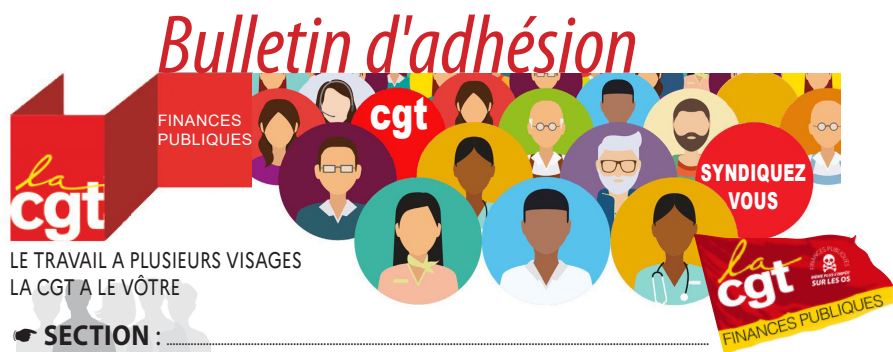
Localement, aucun collègue n'arrive à ce jour au terme des 6 ans.

Mme DESHAYES indique que le renouvellement CDD reste une décision locale (*Les CDI relevant d'une décision de la DG*).

Pour les deux agents concernés actuellement dans le département, la DDFIP proposera le renouvellement lors d'un entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

***Les représentants CGT Finances publiques : Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Alexandra LAMOURY***



SECTION :

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 N° DGFIP..... Grade : ..... Échelon : .....  
 Quotité travail : ☐ Temps complet ou ☐ Temps partiel : ..... %

➔ **ADRESSE D'ENVOI DE LA PRESSE personnelle ou professionnelle**

ADRESSE : .....  
 .....  
 .....  
 N° : ..... type / voie : .....  
 Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....  
 Tél. : .....  
 Mail professionnel : .....  
 Mail personnel : .....

➔ **POUR LES AGENTS A ET A+ ADHÉSION À L'UGICT**

☐ Revue **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens) - la revue n'entraîne pas de cotisation supplémentaire

Date : Signature :

*Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient!*  
*Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient!*